

Les Faits Marquants de la 17e Conférence des Parties à la CNULCD : Vendredi 21 août 2026

Alors que la première semaine de la 17e session de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) touche à sa fin, l'effervescence qui avait animé les salles plénières en début de semaine s'est déplacée vers les groupes de contact. Hormis une brève séance matinale la Grande commission (GC), qui a abordé le plan de communication de la CNULCD et le programme de travail de la COP 18, l'attention des délégués s'est entièrement portée sur les négociations textuelles.

Dans la matinée, le groupe de contact conjoint du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et du Comité de la science et de la technologie (CST) a poursuivi l'examen du projet de décision visant à améliorer les procédures de communication d'informations. L'après-midi, les groupes de contact de la GC, du CRIC et du CST se sont réunis pour aborder, entre autres, les questions de la migration, de l'engagement du secteur privé, de la communication et du renforcement des capacités, ainsi que des procédures et du soutien technique pour le fonctionnement futur de l'Interface science-politique (ISP).

Grande commission

Pâturages et éleveurs : les discussions se sont poursuivies depuis [jeudi](#), avec une dernière déclaration. La CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES D'ANIMAUX SAUVAGES (CMS) a souligné l'opportunité de renforcer les synergies entre la CMS et la CNULCD sur le thème des pâturages. Elle a attiré l'attention sur une [décision](#) adoptée lors de la 15e COP de la CMS, qui a prorogé le mandat de son groupe de travail sur le pastoralisme afin qu'il coopère avec la CNULCD.

Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication de la CNULCD : Le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/CRP.1](#)).

Concernant l'orientation du plan de communication pour le prochain exercice biennal, l'UE a souligné que les activités principales devaient se concentrer sur : la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CNULCD pour 2018-2030 ; la mobilisation de données scientifiques et techniques ; et la nécessité de coordonner les activités de communication avec celles relatives au changement climatique et à la biodiversité, compte tenu du semestre des trois COP.

Afin d'optimiser la sensibilisation, les ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ont recommandé : de permettre aux OSC de devenir des partenaires actifs en renforçant l'accès à l'information, y compris dans les langues autochtones et locales ; de soutenir un discours cohérent sur la valeur des terres saines ; de renforcer l'engagement des OSC dans la lutte contre la désinformation ; et de mobiliser de nouvelles voix et de renforcer les nouveaux groupes de travail.

Le BANGLADESH a donné la priorité à la localisation des contenus scientifiques, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, et à l'intégration des infrastructures de communication et de sensibilisation dans les allocations budgétaires ordinaires.

La THAÏLANDE a suggéré de mener des campagnes mondiales bénéficiant d'un soutien au niveau des communautés locales, en veillant à ce que le plan de communication mette

en avant la santé des sols et renforce l'engagement des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Les PHILIPPINES ont souligné l'importance d'une communication crédible, accessible, adaptée au contexte local et opportune à l'intention des agriculteurs, ainsi que pour promouvoir une compréhension commune de la Convention et de ses objectifs.

Programme de travail de la dix-huitième session de la COP : Le président Khalid Cherki a présenté le projet de décision sur le programme de travail de la COP 18, figurant dans [le document ICCD/COP\(17\)/12](#).

L'UE s'est déclarée favorable à l'adoption de l'ordre du jour de la COP 17 dans son intégralité, soulignant qu'il est essentiel que les travaux se poursuivent sur tous les points. Elle a exprimé l'espoir que la COP 18 traite tous les points de la COP 17, y compris ceux qui n'ont pas pu être examinés, notant qu'elle a pris en compte les voix et les préoccupations des organisations de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des jeunes et d'autres parties prenantes, y compris le monde des affaires. Elle a proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'efficacité des processus, « ce qui peut nous aider à mener à bien notre travail de manière significative et efficace ».

Le BRÉSIL s'est dit préoccupé par les points bloqués de l'ordre du jour de la COP 17 et a souligné que le fait de ne pas adopter l'intégralité du projet d'ordre du jour convenu lors de la COP 16 n'est pas seulement un problème de fond, mais menace la légitimité du processus de la CNULCD. Il a exprimé l'espoir que la COP 18 puisse aborder tous les sujets, y compris la participation de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, l'égalité des genres et les synergies. Il a également appelé à l'inclusion d'un point à l'ordre du jour consacré à la bioéconomie.

LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES ont appelé à leur participation effective tant à la COP 17 qu'à la COP 18. Ils ont fait remarquer que cela n'était pas facultatif au titre de la CNULCD, puisque les procédures actuelles de participation de la société civile ont été adoptées lors de la COP 9 et re-confirmées à chaque COP depuis lors. Ils ont appelé la COP 18 à élargir la participation de la société civile à la COP et aux groupes de contact, soulignant que les parties prenantes apportent des solutions pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

Groupes de contact

Groupe conjoint CRIC/CST : Au cours des discussions sur l'amélioration des procédures de communication d'informations, les Parties ont échangé leurs points de vue sur la manière de prendre en compte les défis rencontrés, notamment en ce qui concerne : le décaissement des fonds en temps opportun ; les disparités en matière de ressources ; la disponibilité, la couverture et l'accessibilité des données ; et l'application de méthodologies normalisées. Une Partie a demandé quelques désaccords, l'inclusion d'un paragraphe reconnaissant, entre autres, que les obligations de rapport devaient rester adaptées aux circonstances et aux capacités nationales. Notant les difficultés rencontrées par certaines Parties avec les ensembles de données par défaut mondiaux, une autre Partie a demandé l'ajout d'un paragraphe précisant que les rapports devaient être adaptés à leur objectif, en utilisant des données et des indicateurs validés au niveau national, ainsi que des résolutions spatiales et temporelles appropriées.

Dans un paragraphe opérationnel invitant les Parties à utiliser les fonctionnalités existantes du système d'examen des performances et d'évaluation de la mise en œuvre, une Partie a demandé la suppression des références spécifiques aux circonstances nationales et régionales, ainsi qu'à la participation des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et du secteur privé à ces processus de rapport. De nombreux participants se sont opposés à cette demande, l'un d'entre eux suggérant l'inclusion d'une note de bas de page exemptant la Partie en question de l'application de ce paragraphe. Le Secrétariat a indiqué qu'il consulterait un conseiller juridique afin de vérifier s'il existait un précédent pour une telle disposition.

GC : Le groupe de contact chargé de toutes les autres questions a achevé, dans l'après-midi, sa première lecture du projet de décision sur **les migrations**. Une Partie a suggéré de renforcer la collecte de données factuelles sur les liens entre la DDTS et les déplacements de population. Les délégués ont également débattu de la question de savoir s'il fallait exhorter les pays « développés » ou « tous les pays » à fournir aux pays en développement des ressources financières prévisibles, adéquates et accessibles, ainsi qu'un renforcement des capacités et un transfert de technologies, pour la mise en œuvre de mesures intégrées de restauration des terres et de résilience face à la sécheresse. Une Partie a émis des réserves, suggérant que les dispositions relatives à la mobilisation des ressources soient transférées dans la décision sur la mobilisation des ressources.

Les délégués ont ensuite poursuivi la première lecture du projet de décision sur **l'engagement du secteur privé**. Certaines Parties ont souhaité supprimer le texte portant sur la mise en œuvre des recommandations du secteur privé concernant les terres agricoles aux niveaux national et infranational. S'agissant de la facilitation de la participation des entités commerciales et industrielles aux réunions et processus de la Convention, les positions divergeaient sur la question de savoir s'il fallait : encourager leur intégration au sein des délégations des organisations accréditées et des institutions nationales ; et garantir la transparence quant à leurs affiliations et aux conflits d'intérêts potentiels. Les délégués ont également débattu, entre autres, de la question de savoir s'il fallait préciser que les capitaux privés ne devaient pas se substituer aux financements publics.

Dans la soirée, ils ont entamé l'examen du projet de décision sur **le régime foncier**.

CRIC : Concernant **le renforcement des capacités**, les Parties ont échangé leurs points de vue sur l'inclusion ou la suppression d'un certain nombre de paragraphes du préambule, notamment ceux portant sur les liens étroits entre le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, et l'importance de les aborder de manière cohérente et intégrée, plutôt que de manière isolée.

Certaines Parties ont émis des réserves ou demandé la suppression des formulations reconnaissant la contribution des « technologies sociales » au renforcement des activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention, soulignant que les implications de ces formulations n'étaient pas claires.

Concernant un paragraphe du dispositif relatif au Mécanisme mondial (MM) visant à « renforcer » les activités de renforcement des capacités, une Partie a exprimé des inquiétudes quant à la faisabilité de tels efforts, soulignant les contraintes budgétaires, et a préféré utiliser le terme « poursuivre ». D'autres Parties ont exprimé leur désaccord, soulignant que de telles activités étaient déjà en cours, tandis qu'une autre a déclaré que le terme « renforcement » n'avait pas nécessairement d'implications budgétaires, mais qu'il pouvait plutôt signifier que le Mécanisme mondial s'efforcera d'élargir ses partenariats pour soutenir le renforcement des capacités. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

CST : Les Parties ont repris l'examen du projet de décision sur **les procédures et l'appui technique pour le fonctionnement futur de l'ISP**. Elles ont achevé la première lecture du projet et ont immédiatement entamé une deuxième lecture, en commençant par le chapeau.

Lorsqu'elles ont repris l'examen des trois tableaux contenant les procédures de l'ISP élaborées par le Bureau du CST dans le document [ICCD/COP\(17\)/CST/5](#), les Parties sont parvenues à un accord provisoire visant à préciser qu'il s'agissait de procédures « initiales » devant être ré-examinées lors de la prochaine réunion du CST.

Une discussion s'est ensuite engagée sur la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes adressées à l'ISP concernant son programme de travail, ainsi que sur la question de savoir si celles-ci devaient être approuvées par le CST ou par le Bureau du CST. Un participant a expliqué que si les demandes devaient être adoptées par l'ensemble du CST, elles ne pourraient être approuvées que tous les deux ans, alors que le Bureau fonctionne pendant la période intersessionnelle.

La deuxième question portait sur la responsabilité des procédures relatives à l'élaboration des rapports phares et à l'élaboration d'évaluations accélérées, de produits d'information et de recommandations : devait-elle incomber au CST ou au Bureau du CST ? Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'une session extraordinaire du CST serait nécessaire pour adopter un résumé à l'intention des décideurs (RDP) pour les rapports phares. Cela nécessiterait, en retour, des ressources financières considérables, à l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les discussions ont porté tant sur la suppression du RDP que sur la limitation de sa longueur ou sur son approbation par le Bureau, comme le prévoyait le document initial. Une proposition avancée consistait à examiner le RDP ligne par ligne lors d'une réunion ordinaire du CST et à limiter sa longueur à un nombre de mots compris entre 5 000 et 7 500.

En fin d'après-midi, les délégués ont longuement débattu des différences entre les évaluations accélérées et les rapports phares, notamment quant à leur nature et à leurs publics cibles. Les évaluations accélérées visent à répondre rapidement aux besoins des décideurs à tous les niveaux, tandis que les rapports phares s'adressent aux responsables politiques. Les Parties ont également discuté des procédures de demande d'évaluations accélérées et de leurs implications budgétaires. Certains délégués ont fait valoir que l'ISP n'est pas un organe intergouvernemental et que tous les produits de l'ISP ne doivent pas nécessairement faire l'objet de négociations entre les Parties. La discussion s'est poursuivie jusque tard dans la nuit.

Dans les couloirs

Les négociations lors des COP semblent toujours démarrer lentement et se terminer dans un tourbillon d'activités. Les Parties campent sur leurs positions aussi longtemps que possible, et on a parfois l'impression que les divergences sont trop importantes pour être comblées à mi-parcours de la conférence. Cela semble être le cas pour la COP 17, tandis que les tensions géopolitiques et l'évolution des priorités nationales exacerbent les désaccords. Après une semaine, certains points de l'ordre du jour restent bloqués, et des rumeurs selon lesquelles l'ensemble de la décision sur les migrations pourrait également être bloquée se répandent dans les couloirs à l'extérieur des salles des groupes de contact.

Signe d'une possible accélération des travaux, le groupe de contact chargé d'étudier une réponse éventuelle à la sécheresse, après trois réunions n'ayant guère fait avancer les choses, a semblé progresser tant bien que mal jeudi soir. Le groupe s'efforce de trouver une issue, alors qu'une Partie refuse de fonder les négociations sur les progrès réalisés lors de la COP 16. Les discussions de fond ont été plus sincères, mais les principales positions restent très éloignées les unes des autres. D'autres options ont également été mises sur la table : outre les discussions de la COP 16 visant à déterminer s'il fallait négocier un protocole juridiquement contraignant ou un cadre non contraignant sur la sécheresse, on murmure désormais qu'un processus de fixation d'objectifs volontaires (similaire à la neutralité en matière de dégradation des terres) et un « dispositif d'outils », ou une liste d'options volontaires, pourraient voir le jour. Les pourparlers sur la sécheresse devant reprendre samedi matin, ceux qui reviendront après le week-end seront peut-être accueillis par de bonnes nouvelles.

Des signes de progrès sont également observés dans d'autres discussions, grâce à des délégués qui sortent des sentiers battus. En réponse à l'insistance permanente d'une Partie visant, entre autres, à supprimer toutes les références aux Conventions de Rio et aux Objectifs de développement durable, un délégué frustré a proposé d'insérer, dans les textes de décision, des notes de bas de page qui exemptent la Partie qui les bloque, chose qui a conduit les juristes à rechercher des précédents.